

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 8 (1863)
Heft: 2

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bataillon n° 44 (Zurich).

$\frac{1}{2}$ " " 119 (Bâle-Campagne), plus la compagnie n° 18, réserve.

$\frac{1}{2}$ " " 120 (Schaffhouse), réserve.

Bataillon combiné n° 126, compagnies n°s 2 et 3 de Schaffhouse; compagnies n° 4 et 5 (Appenzell, R. E.), et compagnies n° 16 et 17 (Bâle-Ville), réserve.

Compagnie de carabiniers n° 49 (Berne), réserve.

" " 56 (Grisons), réserve.

" " 57 (Argovie), réserve.

VINGT-NEUVIÈME BRIGADE.

Commandant, *Hauser*, Rodolphe, colonel à l'état-major général, de et à Aarberg (Berne).

Adjudant de brigade, *Kaupert*, J.-Eugène, lieutenant-colonel à l'état-major général, de Morges, à Rolle.

Adjudant, (*Vacat.*)

Commissaire de brigade, (*Vacat.*)

Secrétaire d'état-major, *Lüginbühl*, Jean Jaques, d'Aeschi, à Berne.

Bataillon n° 30 (Berne).

" " 103 (St-Gall), réserve.

$\frac{1}{2}$ " " 121 (Appenzell, R. E.), réserve.

$\frac{1}{2}$ " " 123 (Thurgovie), réserve.

$\frac{1}{2}$ " " 125 (Genève), réserve, plus la compagnie n° 22, réserve.

Compagnie de carabiniers n° 47 (Zurich), réserve.

" " 50 (Berne), réserve.

Corps de pontonniers.

(*Sous le commandement du commandant du génie.*)

Compagnie de pontonniers n° 1 (Zurich).

" " 2 (Argovie).

" " 3 (Berne).

" " 4 (Zurich), réserve.

" " 5 (Berne), "

" " 6 (Argovie), "

(*A suivre.*).

=====

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

BERNE, le 20 janvier 1863. — Le Conseil fédéral, auquel M. le colonel Fogliardi a présenté sa démission comme instructeur en chef des carabiniers, vu sa nomination de conseiller national, a décidé de ne pas repourvoir momentanément

à cette charge, et a autorisé le département militaire à désigner les commandants des diverses écoles de carabiniers qui auront lieu cette année. Les commandants seront choisis probablement parmi les instructeurs de 4^e classe de l'arme spéciale.

Le colonel Fogliardi devant se rendre aux Etats-Unis pour affaires privées, et voulant profiter de cette occasion pour visiter l'armée fédérale, le Conseil fédéral lui a donné des lettres de recommandation pour le gouvernement de Washington.

Le Conseil national vient d'adopter le système de selle danois, pour notre cavalerie et artillerie. Les sacoches que la commission des experts et le Conseil fédéral proposaient comme paquetage de l'arrière-main, n'ont pas été agréées, et ont dû faire place au porte-manteau carré long danois, amené à des proportions réduites. La buffleterie de la bride, du bridon et du licol, sera noire. Il est probable que le Conseil des Etats adoptera les vues du Conseil national à ce sujet.

La discussion sur la question du calibre aura lieu ou commencera au sein du Conseil national vendredi prochain, le Conseil des Etats ayant cédé la priorité en cette matière. La discussion sera très chaude. Vous savez que le Conseil fédéral propose le 35"" modèle allongé, qui amènera l'unité complète, y compris le pistolet de cavalerie. — P. S. Le 35"" a été adopté hier par le Conseil national après deux jours de vives délibérations.

Société militaire fédérale.

Ensuite de la décision de l'assemblée générale annuelle du 18 août 1862, laissant au Comité central la composition des jurés d'experts pour les trois questions mises au concours, le Comité, dans sa dernière séance, a procédé aux nominations suivantes :

- a) Pour la première question (de la meilleure organisation de l'armée fédérale y compris la landwehr), MM. les colonels fédéraux Egloff, président, et Paravicini, et M. le lieutenant-colonel fédéral Lecomte ;
 - b) Pour la seconde question (d'une certaine proportion de canons lisses à maintenir dans l'artillerie de campagne), MM. les colonels fédéraux Denzler, président, et Burnand, et M. le lieutenant-colonel fédéral Schädler ;
 - c) Pour la troisième question (organisation des ambulances de campagne), M. le colonel fédéral Hofstetter, président, et MM. les lieutenants-colonels fédéraux Dr Wieland et Liebi.
-

Genève. — M. le commandant de bataillon Link, président de la société des officiers, a été appelé aux fonctions d'inspecteur général des milices.

Neuchâtel. — Dans sa séance du 8 janvier 1863, le Conseil d'Etat a accordé des brevets de 2^e sous-lieutenant d'infanterie aux aspirants : Bertholet, Ali, aux Ponts de Martel ; Brunner, Gaspard, et Robert, Fritz, à la Chaux-de-Fonds.

Le département militaire vient de publier le tableau des services et écoles pour les troupes neuchâteloises en 1863. Ces écoles commencent le 2 février pour finir le 10 septembre, formant un total de 674 jours, savoir : service fédéral, 523 jours ; service cantonal, 151 jours.

Le budget du susdit département pour 1863 a été voté le 18 décembre dernier et s'élève à 141,521 francs, divisés comme suit :

Administration, corps d'instructeurs, etc.	.	.	.	Fr. 31,700
Caserne de Colombier, achat et entretien du matériel de guerre	.	.	.	» 21,000
Recrues : instruction, habillement, équipement, etc.	.	.	.	» 53,956
Cours de répétition (élite et réserve)	.	.	.	» 12,265
Exercices de landwehr	.	.	.	» 6,700
Bibliothèque des officiers	.	.	.	» 200
Divers et imprévus	.	.	.	» 15,700
Somme égale,				Fr. 141,521

Vaud. — Le Conseil d'Etat, dans sa séance de samedi 17 janvier, a procédé à la nomination des commandants des six arrondissements militaires. Les élus sont : MM. *Fornallaz*, à Avenches, pour le 1^{er} arrondissement ; *Rosset*, à Villeneuve, pour le 2^e ; *Corboz*, colonel fédéral, à Epesses, pour le 3^e (nouveau) ; *Collomb*, à St-Prex, pour le 4^e ; *Bonzon*, député, à Cossonay, pour le 5^e (nouveau) ; *Bertsch*, à Yverdon, pour le 6^e arrondissement.

Des anciens titulaires, quatre n'ont pas été réélus : MM. *Gloor*, à Mézières ; Ch. *Fonjallaz*, à Cully ; *Martheray*, J., à Nyon, et *Pachoud*, L., à Echallens.

Deux ne pouvaient être confirmés, vu la nouvelle répartition militaire du canton en six arrondissements au lieu de huit.

Précédemment ont été nommés : inspecteur des musiques et trompettes, M. Louis *Hoffmann*, promu au grade de 1^{er} sous-lieutenant. Inspecteur des tambours, M. *Cauderay*, de Rolle.

La *Revue militaire* paraît deux fois par mois. — Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse et 10 francs pour l'étranger. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à l'imprimerie PACHE, à Lausanne, et à M. TANERA, éditeur, rue de Savoie, 12, à Paris.

ANNONCES.

Il vient de paraître
et se trouve en dépôt à la

librairie LOERTSCHER & fils

rue du Lac, 49, Vevey :

DE L'ADMINISTRATION DES ARMÉES EN CAMPAGNE

d'après les auteurs militaires les plus estimés

PAR E. COLLOMB

capitaine au commissariat des guerres fédéral suisse.

in-12. — Prix : 1 fr. 50 c.

Cet ouvrage est en vente chez les principaux libraires de la Suisse.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.